

La Cité universitaire francophone

General Information.....	304
Admission, Re-admission, and Transfer.....	304
Academic Advising and Registration.....	304
Evaluation of Academic Performance.....	304
Other Faculty Regulations.....	305
Faculty Appeal Procedures.....	305
La Cité Co-operative Education Program.....	307
Assistantships and Exchanges.....	308
La Cité Universitaire Francophone.....	308
Renseignements Généraux.....	308
Mission.....	308
Admission, Re-Admission, et Transfert.....	308
Orientation Universitaire et Inscription.....	309
Évaluation de la Performance Universitaire.....	309
Autres Règlements de la Faculté.....	309
Procédure D'appel de la Faculté.....	310
Programmes Académiques a La Cité.....	310
Programme Co-op de La Cité.....	312
Assistanat et Echanges.....	313

General Information

General Inquiries

French and Francophone Intercultural Studies Program (course information, placement test, etc.)

Language Institute Building 220 Tel: 306-585-4141

Website: french.studies@uregina.ca

Centre de services aux étudiants (academic advising, transfer credits, exchanges, etc.)

Language Institute Building 220.4.1 Tel: 306-337-3280

Website: etudiants@uregina.ca

Non-credit courses

Language Institute Building 217 Tel: 306-585-4828

Website: lacite.uregina.ca

Mission Statement

The mission of La Cité universitaire francophone is to fulfill the university education needs of Saskatchewan's Francophones, whatever their first language. La Cité plays an active part in the cultural, linguistic and professional development of the Fransaskois community by offering credit and non-credit courses and programs. In this context, La Cité initiates, encourages, develops and supports research and the dissemination of academic work in French on issues of concern to Francophone minority communities. La Cité fosters an accessible and stimulating Francophone environment and living space on the University of Regina campus.

Admission, Re-admission, and Transfer

Please refer the Admissions section in this Calendar for University policies on Admission, Re-admission, and Transfer.

Stale Dated Courses

Students who are admitted or readmitted to La Cité, having completed courses in their proposed major more than 10 years ago, may be required to update their knowledge by repeating or taking additional courses in their major. These decisions are made by the recommendation of the head of the department offering the major or program. The earlier attempt at any passed courses that must be repeated under this regulation can be counted for elective credit.

Academic Advising and Registration

Academic Advising

Academic advising at the Centre de services aux étudiants is designed to help students to understand their academic options and program requirements, outline support services, and highlight

opportunities on campus and in the Fransaskois community in French. Students enrolling with La Cité are encouraged to arrange for academic advising upon receipt of their letter of admission or transfer by calling the Centre de services aux étudiants at 306-585-4141 or by email at etudiants@uregina.ca. Advising is recommended prior to registration in the first term, and it is encouraged to consult an advisor at least once a year, or more frequently (once a term) if preferred.

The Centre de services aux étudiants will provide a printed program audit upon request. Students may access (and print) program outline forms at: lacite.uregina.ca/en/study-here/academics/undergraduate-programs. Other program information, academic regulations and registration information can also be found in the Study Here section of the website.

Other general information about services offered en français at the Centre de services aux étudiants is available at lacite.uregina.ca/en/student-services.

Students are required to fulfill all the "Responsibilities of Students" described the Academic Regulations section.

Evaluation of Academic Performance

Dean's Honours List

The Dean's Honours List is compiled each term. The list has two parts, one for full-time students and the other for part-time students. To be included on the full-time list, students must have completed a minimum of 12 credit hours of numerically graded University of Regina courses in the current term and have achieved a term grade point average (TGPA) of at least 85.00%.

Students will be included on the part-time list if they took at least three but less than 12 credit hours of numerically graded University of Regina courses in the current term and achieved a GPA of at least 85.00% across all of the most recent terms needed to complete a minimum of 12 credit hours of numerically graded University of Regina courses since the term in which they were last on the Dean's Honours List (or, in the case of students who have never previously been on the Dean's Honours List, since they were admitted to the University of Regina).

Inclusion on the Dean's Honours List will also be noted on students' official transcripts.

Requirements for Special Mentions:

1. **Bilingual mention/mention bilingue:** A minimum of 40% and maximum of 60% of courses counted towards the degree program taken in French, including at least 3 courses from departments other than French (but must be from the Faculties of Arts, Media, Art, and Performance, or Science).
2. **International Designation:** completion of at least one of the following international experiences:
 - a one term (or more) out-of-country co-op work term, internship, or practicum, or
 - a three credit hour (or more) University of Regina course (or a course taken on a letter of permission at another Canadian post-secondary institution) that includes at least two weeks out of the country. If the course includes less than two weeks out-of-country experience, the approval of the Dean or designate will be needed for the student to receive international designation, or participation in an international exchange program, completing three or more credit hours, or
 - a minimum of three credit hours of courses taken by prior permission of the University of Regina at an out-of-country post-secondary institution, or

La Cité universitaire francophone

- Other international experiences will be considered on a case-by-case basis.

3. **Distinction:** For degrees (except Honours), the Advanced Certificates, and Certificates, a minimum graduating program GPA of 80.00%.
4. **Great Distinction:** For degrees (except Honours), and the Advanced Certificates, a minimum graduating program GPA of 85.00%.
5. **High Honours:** For the BA Honours and Honours Certificate, a minimum BA Honours in GPA of 85.00%.

Other Faculty Regulations

Awarding Of Concurrent and Additional Degrees

Refer to the Graduation section in this Calendar.

Deferral of Final Examination and/or Term Work

Students who are unable to complete a course for serious medical or personal reasons may be eligible to defer some of the course work. Students in this situation should consult the Arts Student Services Office, or the Academic or Registrar's Office of the relevant Federated College, as quickly as possible.

Extensions on deadlines for completion of assignments or writing of final examinations may be granted to students on the basis of illness, accident, or other extreme and legitimate circumstances beyond their control. If students become very ill or encounter other serious difficulties early in the term or when no coursework has yet been completed, withdrawal may be a better option. Refer to the Academic Regulations section.

Failed Courses

If students fail a course that is a prerequisite to one in which they have enrolled in the ensuing term, it is their responsibility to drop the latter course. Whether or not they drop, they will be refused credit for the latter course, even if it is successfully completed.

Elective Courses

The following courses are not considered to be university-level and so may not be taken for credit towards a La Cité degree or certificate program: AE 19 and 29; CHEM 100; AMTH 091 and 092. Students will receive elective credit for ACAD 100 toward any Cité program if it is completed prior to the successful completion of ENGL 100, or with permission of the Director, or designate, if taken afterward. A maximum of 6 credit hours of activity-based KHS courses may be included in a Cité degree, diploma or certificate program. These courses include KHS 131, 132, 135, 231, 232, 233.

Repeating Courses

Normally students may only repeat a course once (the exception is English 100, which may be repeated twice).

Students wishing to repeat a course more than once (or more than twice in the case of English 100) must make written application to the Faculty of Arts Student Services Office (or, for students registered through a Federated College, to their College's Academic or Registrar's Office). Such requests are approved only in exceptional circumstances, as indicated in a guide that is available from the Arts Student Services Office, or from Federated College Registrars.

Students must also obtain Registration Permit/Override Permission from the Arts Student Services Office or their college to register online in a third (or fourth for ENGL 100) attempt at a course. Refer to the Registration and Withdrawal section and the Faculty of Arts section.

For students with repeated courses, GPAs will be calculated using the most recent grade attained in that course. Refer to the Academic Regulations section in this Calendar.

Introductory Courses

A maximum of 48 credit hours may be in 100-level courses.

Faculty Appeal Procedures

Students seeking information about the Faculty's appeal procedures should consult the general regulations in is final.

The Committee does not hear appeals of grades or placement on probation; consult the Student Code of Conduct and Right to Appeal section in this Calendar or contact Le Centre de services aux étudiants de La Cité.

The decision of the Faculty with respect to admission and conditions for continuation is final.

The Committee does not hear appeals of grades or placement on probation; consult the Student Code of Conduct and Right to Appeal section.

Academic Programs in La Cité – The Department of French and Francophone Intercultural Studies

Major: (36-45 credit hours)

Students of La Cité can choose to do two majors. A double major is permitted provided that students meet the course requirements for each program. Students must consult with the Associate Deans or Department Heads in both disciplines.

Minor (optional): (18 - 24 credit hours)

Students of La Cité can declare up to two minors. For detailed information on the minor requirements, please refer to the faculty and/or department offering that minor.

Bachelor of Arts (BA) – Major In French and Francophone Intercultural Studies

The BA is a four-year, 120 credit hours degree consisting of a set of core requirements (designed to achieve breadth), one or two majors (to achieve depth), and electives (free choices). Minors are optional. Students are allowed to count a maximum of 48 credit hours of introductory level courses towards their program.

The French Major requires 39 credit hours (13 courses), with at least 15 credit hours at the 300- or 400-level. Combined majors have a minimum of 60 credit hours (20 courses).

Note: FRN 100, 101, 110, and 200 do not count towards a French major or minor, but each receives degree program credit.

Credit hours	Bachelor of Arts (BA) – Major In French and Francophone Intercultural Studies
Major Requirements	
3.0	FRN 201
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	FRN 236
3.0	FRN 246
3.0	FRN 366
6.0	Two 200-level FRN Courses (Students may use FRN 200 if they achieved a minimum grade of 75%)
3.0	Three 300-level FRN courses
3.0	
3.0	
3.0	Two 400-level FRN courses
3.0	

La Cité universitaire francophone

Credit hours	Bachelor of Arts (BA) – Major In French and Francophone Intercultural Studies
Students may count up to two courses completed in other departments in the major which deal with French art, culture, history, etc. and in which they have done their written work in French. Permission must be obtained from the Department Head.	
39.0	Subtotal: 65.00% major GPA required
Arts Core Requirements	
3.0	ENGL 100
3.0	Any course in MATH, STAT, CS (except CS 100), PHIL 150, 352, 450, 452, 460; SOST 201, ECON 224
3.0	Any course in ART, ARTH, CTCH, MAP, FILM, MU, MUCO, MUEN, MUHI, MUTH, THAC, THDS, THEA or THST
3.0	Any course in ASTR, BIOL, CHEM, GEOL or PHYS that has a laboratory component, or GEOG 121
3.0	One of: ENGL 110, RLST 245, 248; PHIL 100, SOST 110
0.0 Requirement met in major	Two language courses (or one six-credit class) in any language other than English.
0.0 Requirement met in Major	
3.0	Any course in ANTH; GEOG 100, 120; or RLST (except RLST 181, 184, 186, 188, 281, 284, 288);
3.0	Any course in HIST or CLAS 100 or IDS 100
3.0	Any course in ECON, GEOG (except GEOG 100, 120, 121, 309, 321, 323, 325, 327, 329, 333, 411, 421, 423, 429, or 431); IS, JS, LING 270, PSY, PSYC, SOC, SOST or WGST
3.0	Any course in INCA, INDG, INHS or any one of ENGL 310AA-ZZ; GEOG 344; HIST 310; JS 350, 351; KIN 105; LING 230; PSY 338 or SOC 214 or other courses approved by the Faculty of Arts as having substantial indigenous content, including special studies courses.
27.0	Subtotal
Open Electives	
54.0	18 elective courses
120.0	Total: 60.00% PGPA & UGPA Required

Students interested in literature should choose their courses from the literature offerings.

Students given advanced standing in French, based on the French pre-registration assessment, may be exempted from up to 9 of the required 39 credit hours, according to the standing they are granted. The course(s) from which a student is exempted will be determined by the Department of French and Francophone Intercultural Studies.

BA Honours in French and Francophone Intercultural Studies Requirements

The BA Honours program consists of a minimum of 120 credit hours and must include the following:

- All of the BA core requirements.
- A requirement of 51 credit hours in the major as determined by the Department of French and Francophone Intercultural Studies, including a minimum of 12 credit hours at the 400-level in not fewer than 3 courses. Students should check the calendar entry of the department concerned for specific

requirements.

- An honours paper or comprehensive oral or written examination.

Special Regulations for Honours Programs

Students who fail more than 9 credit hours after their first academic year (i.e., after the first 30 credit hours attempted) are not eligible to enter or complete an Honours program. If there are extenuating circumstances, they may appeal to La Cité to have this regulation waived. If the Committee grants the appeal, the student must still comply with all other regulations governing admission and graduation, and will be allowed no further failed courses.

Credit hours	BA Honours in French and Francophone Intercultural Studies Required Courses
BA Honours in Requirements	
3.0	FRN 201
3.0	FRN 236
3.0	FRN 246
3.0	Three other 200-level FRN courses (only one FRN 220 AA-ZZ can be included)
3.0	
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	FRN 366
3.0	Four other 300-level FRN courses
3.0	
3.0	
0.0	FRN 490
3.0	Four other 400-level FRN courses
3.0	
3.0	
0.0	Honours paper
51.0	Subtotal: 75.00% major GPA required
Arts Core Requirements	
27.0	Same as stated above for the BA in French
Open Electives	
45.0	15 elective courses
120.0	Total: 70.00% PGPA & 60.00% UGPA Required

Students shall submit an honours paper within the final 15 credit hours of their program. This requirement will be met by the submission of a paper resulting either from FRN 490 (honours options) or from a research project.

Students given advanced standing in French, based on the French pre-registration assessment, may be exempted from up to nine of the required 51 credit hours, according to the standing they are granted. The course(s) from which a student is exempted will be determined by the Department of French and Francophone Intercultural Studies.

Honours students shall maintain an average of 75.00% in their major courses.

Individual Major

If concentration in one subject area does not completely fulfill the pursuit of a specific goal, students have the option of pursuing an

La Cité universitaire francophone

individualized interdisciplinary major. Students have the flexibility to create a major involving courses from several different subject areas which share a common theme. Individual majors have been pursued in topics such as Canadian studies, cognitive science, development studies, and social sciences.

Students who want to pursue the interdisciplinary study of a different particular theme should consult the Centre de services aux étudiants (or, for students registered in a Federated College, their College's Academic or Registrar's Office) for information about individual majors.

Minor in French and Francophone Intercultural Studies

Credit hours	Minor in French and Francophone Intercultural Studies Required Courses
3.0	FRN 201
3.0	One other 200-level FRN course (FRN 200 may be used with a minimum grade of 75%)
3.0	One 200- or 300- level course
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	One other 300-level course
18.0	FRN Minor – 65.00% GPA Required

Minor in French as a Second Language

Credit hours	Minor in French as a Second Language Required Courses
3.0	FRN 100 and FRN 101, or FRN 110
3.0	
3.0	FRN 200
3.0	FRN 201
3.0	Two 200-level FRN courses
3.0	
18.0	FRSL Minor – 65.00% GPA Required

Certificate in French as a Second Language

This intensive program leads to the Certificate in French as a Second Language. Students must take 9 prescribed courses (a total of 30 credit hours) in French over two consecutive terms. To be granted the Certificate, students must have a PGPA of 60.00%. Students achieving a PGPA of 80.00% or more will receive the mention "with distinction."

Conditions d'admission / Admission requirements

Students must take two mandatory placement tests. They must place at the FRN 101 level and reach the "Intermediate Low" level on the TCOF (Test de compétence orale en français) and/or obtain the permission of the Department head. Students will typically meet these requirements with the completion of Grade 12 Core French or FRN 101.

Minimum enrolment is required for the Certificate program to be offered.

Credit hours		Certificate in French as a Second Language Required Courses	
Term 1		Term 2	
3.0	FRLS 219	3.0	FRLS 212
3.0	FRLS 220	9.0	FR: 318
3.0	FRLS 221	3.0	FRM 220AA-ZZ
2.0	FRLS 116		
2.0	FRLS 117		
2.0	FRLS 118		
30.0	Total: 65.00% PGPA Required		

See description of FRLS courses in UR Self-Service or the Courses section in this Calendar.

Certificate in French and Francophone Intercultural Studies

Credit Hours	Certificate in French and Francophone Intercultural Studies Required Courses
3.0	Three courses from FRN 200-level
3.0	
3.0	
3.0	FRN 201 (or FRN 210 – 6 credit hours to replace FRN 201 and FRN 300)
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	Two courses from FRN 300-level
3.0	
3.0	Two electives from list below
3.0	
30.0	Total: PGPA 60.00%

List of Electives for the Certificate in French and Francophone Intercultural Studies

- All FRN courses with the exception of FRN 100, FRN 101, and FRN 110.
- FRN 141 (only course offered in English that would be accepted).
- All other courses taught in French at the University of Regina.
- All courses receiving permission from the FFIS program.

La Cité Co-operative Education Program

La Cité's co-op program provides a unique opportunity for students to develop their French language skills and gain experience in the labour market while completing their university degree. Students who enrol in the co-op program significantly increase their chances of getting a job upon completion of their university studies. Enrolled students have special access to a job bank (PlacePro) and the support of professionals in preparing an application. Jobs may be in Saskatchewan or elsewhere in Canada.

Terms and conditions

Students enrolled in La Cité's Co-op program are required to:

- Take part in a Francophone (or bilingual) work environment for three periods of four months each;
- Alternate between a term of university classes and a term of work placement;
- End their program with an academic term;
- Take job search preparation workshops.

La Cité universitaire francophone

La Cité students have flexibility with respect to the sequence of work placements and university classes. It is possible to request a double placement period, i.e., eight consecutive months in a work environment. Students can take advantage of up to two consecutive workplace periods during the spring/summer term. The program also allows for participation in a fourth work placement period on an optional basis.

The following is one possible sequence of university classes and work placement:

Fall 1	Winter 2	Spring/ Summer	Fall 3	Winter 4	Spring/ Summer
Classes	Classes	Work placement	Classes	Classes	Work placement
Fall 5	Winter	Spring/ Summer 6	Fall	Winter 7	Spring/ Summer 8
Classes	Work Placement	Classes	Work Placement (optional)	Classes	Classes

Eligibility criteria

The student must:

1. Have a program (GPA) of at least 67.5%;
2. Be enrolled in a minor in Francophone and Intercultural Studies or a major in Francophone and Intercultural Studies;
3. Have reached the language level requirement for French 200;
4. Have a minimum of 30 and a maximum of 84 credit hours in an acceptable degree program as noted above (2). Student may apply in the term in which they will complete 30 credits hours;
5. Have completed at least two courses in their major or one in their minor;
6. Be a full-time registered student.

The Co-op program is not intended for students enrolled in the French as a Second Language Certificate Program, nor for part-time students.

To register, complete the form provided on La Cité's website and submit it to the email address indicated on the form. Registration fees are payable for each work placement. The University of Regina is accredited by the Canadian Association for Co-operative Education (CAFCE).

Assistantships and Exchanges

Assistantships in France

The Ministère de l'éducation nationale in France employs post-secondary students in one-year posts as English language assistants in schools. Duties consist of up to 12 hours per week of conversation or language laboratory work. La Cité encourages senior students wishing to perfect their French and to acquaint themselves with French life and culture to apply for these posts.

Study in Quebec or Abroad

Students (normally those entering their third year of study at the University of Regina) may apply to study for one term or one year in a Francophone post-secondary institution. Students studying in Quebec or abroad must have their courses approved in advance to ensure that they are eligible for transfer credit. Students planning to undertake study in Quebec or abroad should contact the Centre de services aux étudiants about scholarships for which they may apply.

French Course Selection

Placement in French courses is usually based on a pre-registration assessment which can be done online at lacite.uregina.ca/en/student-services/language-tests.

Students who have never studied French may register in FRN100 without doing the assessment. However, ALL students with any background in French (including elementary school, high school, immersion, living or studying in a French speaking environment) registering in their first course at the university MUST take the mandatory assessment. Students who have a background in core French would normally begin their studies at the 100 level (100, 101, etc.). Students with Grade 12 French immersion would normally begin their studies at the 200- or 300-level (201, 300, 301). Students who have already received credit for a French course at the University of Regina may take or repeat a course at a lower level only with permission of La Cité. Permission to take or repeat a course at a lower level will normally be granted only in cases where the higher-level course has not been completed in the previous 5-year period.

Note: FRN 100, 101, 110, and 200 do not count towards a French major, but each receives degree program credit, and can count towards a minor in French as a Second Language.

La Cité Universitaire Francophone

Renseignements Généraux

Demande de Renseignements Programme d'études francophones et interculturelles (informations de cours, test de placement, etc.)

Language Institute Building 220
Tel: 306-585-4141
Website: french.studies@uregina.ca

Centre de services aux étudiants (conseil académique, transfert de crédits, échanges, etc.)

Language Institute Building 220.4.1
Tel: 306-337-3280
Website: etudiants@uregina.ca

Cours non-crédités

Language Institute Building 217
Tel: 306-585-4828
Website: lacite@uregina.ca

Mission

La Cité universitaire francophone a pour mission de répondre aux besoins éducatifs universitaires des francophones de la Saskatchewan quelle que soit leur langue première. La Cité participe activement au développement culturel, linguistique et professionnel de la communauté francophone en offrant des cours et programmes crédités et non crédités.

En ce sens, La Cité initie, encourage, développe et soutient la recherche et la diffusion des travaux scientifiques en français sur les enjeux propres à la francophonie en milieu minoritaire. La Cité cultive un milieu de vie et un environnement francophone accessible et stimulant sur le campus de l'Université de Regina.

Admission, Re-Admission, et Transfert

Veuillez consulter des politiques de l'Université ayant trait à l'admission, la réadmission et le transfert (Admissions section in this Calendar).

Cours Obsolètes

Tout étudiant, admis ou réadmis à La Cité et ayant terminé des cours de son éventuelle majeure il y a plus de dix (10) ans, peut avoir à remettre ses connaissances à jour en reprenant des cours ou en prenant des cours supplémentaires pour sa majeure. Tout cours réussi qui doit être repris en vertu de ce règlement peut compter comme crédit facultatif.

La Cité universitaire francophone

Orientation Universitaire et Inscription

Orientation Universitaire

Les services d'orientation académique offerts au Centre de services aux étudiants sont conçus pour aider l'étudiant à comprendre ses options universitaires ainsi que les exigences des programmes, donner un aperçu des services offerts et mettre l'accent sur les possibilités existant en français sur le campus et dans la communauté francophone. On encourage tout étudiant qui s'inscrit à La Cité de fixer une rencontre d'orientation académique dès qu'il reçoit sa lettre d'admission ou de transfert en appelant le Centre de services aux étudiants au 306-585-4141 ou en adressant un courriel à etudiants@uregina.ca. Il est préférable d'avoir une séance d'orientation avant de s'inscrire à la première session et il est bon de consulter un conseiller au moins une fois par an, ou plus souvent (chaque session) si on le souhaite.

Le Centre de services aux étudiants fournira sur demande un document détaillé des cours que l'étudiant doit suivre pour obtenir une majeure en français. Ce dernier peut accéder aux formulaires de profil du programme et les imprimer à : lacite.uregina.ca/fr/etudier-ici/academique/programmes-premier-cycle. D'autres renseignements sur les programmes universitaires et l'inscription sont aussi disponibles sous la rubrique « Étudiez ici » sur notre site web à : lacite.uregina.ca/fr/etudier-ici

D'autres renseignements généraux sur les services offerts en français au Centre de services aux étudiants sont disponibles à : lacite.uregina.ca/fr/services-aux-etudiants.

L'étudiant doit respecter toutes les responsabilités de l'étudiant (Responsibilities of Students) décrites dans l'Academic Regulations section de ce Calendrier.

Évaluation de la Performance Universitaire

Tableau d'honneur du Doyen

Le Tableau d'honneur du doyen est établi pour chaque session. Il comporte deux sections : l'une pour les étudiants à temps plein et l'autre pour les étudiants à temps partiel.

Pour être inclus dans la liste à temps plein, l'étudiant doit avoir terminé au moins 12 heures-crédits de cours de l'Université de Regina notés numériquement pendant la session en cours et obtenu une MPC d'au moins 85.00% au cours de cette session.

L'étudiant est inclus dans la liste à temps partiel, s'il a suivi au moins 3 mais moins de 12 heures-crédits dans des cours de l'Université de Regina notés numériquement pendant la session en cours, et obtenu, depuis la dernière session où il a figuré au Tableau d'honneur du doyen (ou, si l'étudiant n'a jamais figuré sur le Tableau d'honneur du doyen, depuis son admission à l'Université de Regina), une MPC d'au moins 85.00% à travers toutes les sessions les plus récentes dont il a besoin pour terminer un minimum de 12 heures-crédits dans des cours de l'Université de Regina notés numériquement.

L'inclusion au Tableau d'honneur du doyen apparaîtra également sur le relevé de notes officiel de l'étudiant.

Exigences pour l'obtention d'une mention

1. Mention bilingue : au minimum 40% et au maximum 60% des cours comptant pour le diplôme ont été suivis en français, y compris trois cours dans des départements autres que le Département de français (mais doivent être des cours des Facultés des beaux-arts, des arts ou des sciences).
2. Désignation internationale : avoir terminé au moins une des expériences internationales suivantes :

- une période de travail (travail-études), d'internat ou de stage pratique pendant une session ou plus, ou

- un cours de l'Université de Regina de trois heures crédits ou plus, (ou un cours suivi sur lettre d'autorisation dans une autre institution postsecondaire canadienne) qui comporte au moins deux semaines passées à l'extérieur du pays (si le cours comprend moins de deux semaines d'expérience à l'extérieur du pays, l'étudiant doit obtenir l'approbation du doyen ou de son représentant désigné pour obtenir la désignation internationale); ou participer à un programme d'échange international donnant trois heures-crédits ou plus, ou

- un minimum de trois heures-crédits dans des cours suivis sur autorisation préalable de l'Université de Regina dans une institution postsecondaire à l'extérieur du pays.

- D'autres expériences internationales seront prises en considération au cas par cas.

3. Distinction: pour les diplômes (sauf Honours/Spécialisation), les certificats avancés et les certificats, une MPC minimum de 80% dans le programme du diplôme.
4. Grande distinction: pour les diplômes (sauf Honours/Spécialisation) et les certificats avancés, une MPC minimum de 85.00% dans le programme du diplôme.
5. Haute distinction : pour le BA Honours/Spécialisation et le certificat Honours/Spécialisation, une MPC minimum de 85.00% dans la majeure Honours/Spécialisation.

Autres Règlements de la Faculté

Octroi De Diplomes Paralleles Et Supplementaires

Voir Graduation section.

Report de l'examen Final et/ou des Travaux de la Session

Un étudiant qui, pour des raisons médicales ou personnelles sérieuses, ne peut pas terminer un cours pourra peut être reporter la remise de travaux. Un étudiant se trouvant dans cette situation doit prévenir le bureau des services aux étudiants de la Faculté des arts, ou bien le bureau académique ou le bureau du registraire du Collège fédéré pertinent, aussi rapidement que possible.

La prolongation de délais de remise de travaux ou un report du passage d'un examen final peut être accordé à l'étudiant si une maladie, un accident ou d'autres circonstances extrêmes et légitimes indépendantes de sa volonté en sont à l'origine. Si l'étudiant tombe gravement malade ou rencontre d'autres difficultés sérieuses tôt pendant la session ou avant que des travaux n'aient été rendus, le retrait est peut-être une meilleure option. Voir Academic Regulations section.

Échec a des Cours

Si un étudiant échoue à un cours qui est un préalable à un autre auquel il s'est inscrit pour la session suivante, il est responsable d'abandonner ce dernier. Qu'il l'abandonne ou non, les crédits pour celui-ci lui seront refusés même s'il le réussit

Cours Facultatifs

Les cours suivants ne sont pas considérés comme cours de niveau universitaire et ne peuvent donc pas être suivis pour obtenir des crédits au sein d'un programme de diplôme ou de certificat de La Cité : AE 19 et 29; CHEM 100; AMTH 091 et 092.

Un étudiant obtiendra un crédit libre pour ACAD 100 qui peut compter pour tout programme de La Cité s'il termine ce cours avant de suivre avec succès ENGL 100, ou s'il le suit après avec l'autorisation de la direction ou de son représentant désigné. Un maximum de 6 heures- crédits provenant de cours KHS fondés sur des activités peut compter pour un programme de diplôme ou de certificat. Ces cours comprennent KHS 131, 132, 135, 231, 232, 233.

La Cité universitaire francophone

Cours Repris

Normalement, un étudiant peut reprendre un cours une fois seulement (à l'exception de English 100 qu'on peut reprendre deux fois).

Un étudiant qui souhaite reprendre un cours plus d'une fois (ou, dans le cas de English 100, plus de deux fois) doit en faire la demande par écrit au bureau des services aux étudiants de la Faculté des arts (ou dans le cas d'un étudiant inscrit à un Collège fédéré, auprès du bureau académique ou du bureau du registraire).

De telles requêtes ne sont approuvées que dans des circonstances exceptionnelles comme cela est indiqué dans un guide disponible (en anglais) au bureau des services aux étudiants de la Faculté des arts, au bureau du registraire des Collèges fédérés ou sur le web à : www.uregina.ca/arts/student-resources/registering-classes/repeating-courses.html.

Baccalauréat es Arts (BA) – Majeure en Français et en Etudes Interculturelles Francophones

Le BA est un diplôme qui s'étale sur 4 ans et comporte 120 heures-crédits. Il compte des exigences fondamentales (diversité), une ou deux majeures (portée) et des choix libres. Les mineures sont facultatives. Un étudiant peut inclure un maximum de 48 heures-crédits obtenus dans des cours d'introduction dans son programme.

La majeure en français exige 39 heures-crédits (13 cours), dont au moins 15 heures-crédits au niveau 300 ou 400. Des majeures combinées comptent un minimum de 60 heures-crédits (20 cours).

L'étudiant doit également obtenir l'autorisation (Registration Permit/Override Permission) au bureau des services aux étudiants de la Faculté des arts ou de son collège pour s'inscrire en ligne pour une troisième tentative (ou quatrième dans le cas de ENGL 100). Voir Class Registration and Withdrawal et Faculty of Arts.

Pour l'étudiant qui reprend un cours, la MPC sera calculée en se servant de la note la plus récente obtenue dans ce cours. Voir Academic Regulations.

Cours d'introduction

Un maximum de 48 crédits peut être obtenu dans des cours de niveau 100.

Procédure D'appel de la Faculté

Tout étudiant cherchant des renseignements sur les procédures d'appel de la Faculté doit consulter les règlements généraux sous §5 ou contacter le Centre de services aux étudiants de La Cité. La décision de la Faculté en ce qui concerne l'admission et les conditions pour la continuation des études est finale. Le Comité n'entend pas les appels ayant trait aux notes ou au placement probatoire; consultez §5, Réévaluation des notes (Reassessment of Grades).

Programmes Académiques a La Cité

Le Département De Français Et D'études Interculturelles Francophones

Majeure: (36-45 heures-crédits)

Un étudiant à La Cité peut choisir de faire deux majeures. Il est permis de faire une double majeure si l'étudiant satisfait aux exigences de chaque programme. L'étudiant doit rencontrer les doyens associés ou les chefs de département de chaque discipline.

Mineure (facultatif): (18 - 24 heures-crédits)

Un étudiant à La Cité peut entreprendre deux mineures. Pour en savoir plus sur les exigences d'une mineure, veuillez consulter la faculté et/ou le département qui l'offre.

Baccalauréat ès arts (BA) – Majeure en français et en études interculturelles francophones

Le BA est un diplôme qui s'étale sur 4 ans et comporte 120 heures-crédits. Il compte des exigences fondamentales (diversité), une ou deux majeures (portée) et des choix libres. Les mineures sont facultatives. Un étudiant peut inclure un maximum de 48 heures-crédits obtenus dans des cours d'introduction dans son programme. La majeure en français exige 39 heures-crédits (13 cours), dont au moins 15 heures-crédits au niveau 300 ou 400. Des majeures combinées comptent un minimum de 60 heures-crédits (20 cours). Note: FRN 100, 101, 110, and 200 ne comptent pas pour l'obtention d'une majeure ou mineure en français, mais chacun donne des crédits pour le programme de diplôme.

Crédit	Cours exigés pour le BA - majeure en français et études interculturelles francophones
Exigences de la majeure	
3.0	FRN 201
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	FRN 236
3.0	FRN 246
3.0	FRN 366
6.0	Deux cours FRN au niveau 200 (l'étudiant peut utiliser FRN 200 s'il a obtenu un résultat d'au moins 75%)
3.0	Trois cours FRN au niveau 300
3.0	
3.0	
3.0	Deux cours FRN au niveau 400
3.0	
L'étudiant peut compter dans sa majeure jusqu'à deux cours terminés dans d'autres départements qui traitent de l'art, de la culture, de l'histoire francophone, etc. et pour lesquels ses travaux ont été rédigés en français. Il faut toutefois obtenir l'autorisation du chef de département.	
39.0	Sous total: GPA de 65.00% exigée dans la majeure
Exigences de base de la Faculté des arts	
3.0	ENGL 100
3.0	N'importe quel cours MATH, STAT, CS (sauf CS 100), ECON 224, PHIL 150, 352, 450, 452, 460, SOST 201
3.0	N'importe quel cours ART, ARTH, CTCH, MAP, FILM, MU, MUCO, MUEN, MUHI, MUTH, THAC, THDS, THEA ou THST
3.0	N'importe quel cours ASTR, BIOL, CHEM, GEOL ou PHYS qui a une composante laboratoire, ou GEOG 121
3.0	Un des cours suivants : ENGL 110; PHIL 100; RLST 245, 248; SOST 110
0.0	Deux cours de langue (ou un cours de 6 crédits) dans une langue autre que l'anglais.
Exigence satisfaite dans la majeure	
0.0	Deux cours de langue (ou un cours de 6 crédits) dans une langue autre que l'anglais.
Exigence satisfaite dans la majeure	
3.0	N'importe quel cours ANTH; GEOG 100, 120; ou RLST (sauf RLST 181, 184, 186, 188, 281, 284, 288),
3.0	N'importe quel cours de HIST ou CLAS 100 ou IDS 100
3.0	N'importe quel cours ECON, GEOG (sauf GEOG 100, 120, 121, 309, 321, 323, 325, 327, 329, 333, 411, 421, 423),

La Cité universitaire francophone

Crédit	Cours exigés pour le BA - majeure en français et études interculturelles francophones
	429, or 431), IS, JS, LING 270, PSCI, PSYC, SOC, SOST or WGST
3.0	N'importe quel cours INCA, INDG, INHS ou un cours parmi ENGL 310AA-ZZ; GEOG 344; HIST 310; JS 350, 351; KIN 105; LING 230; PSCI 338 ou SOC 214 ou d'autres cours approuvés par la Faculté des arts parce qu'ils ont un contenu autochtone important, y compris des cours sur des thèmes choisis.
27.0	Sous total
Options libres	
54.0	18 cours facultatifs
120	Total: des MPCG et MPCU de 60.00% sont exigées

Tout étudiant qui s'intéresse particulièrement à la langue devrait choisir ses cours parmi ceux offerts en langue et linguistique; celui qui s'intéresse à la littérature devrait choisir ses cours parmi ceux qui en traitent.

Un étudiant qui reçoit une équivalence en français à la suite de l'évaluation préalable à l'inscription peut recevoir une exemption allant jusqu'à 9 des 39 heures-crédits selon l'équivalence accordée. Le Département de français et d'études interculturelles francophones identifiera les cours dont l'étudiant est exempté.

BA Honours (Specialisation) Majeure En Français Et Etudes Interculturelles Francophones

Exigences

Le programme du BA Honours (Spécialisation) comporte un minimum de 120 heures créditées et doit inclure ce qui suit :

- Toutes les exigences de base du BA.
- Une exigence de 51 crédits dans la majeure tel que déterminé par le Département de français et d'études interculturelles francophones, y compris un minimum de 12 crédits au niveau 400 dans pas moins de trois cours. L'étudiant devrait vérifier ce qui apparaît dans le calendrier du département concerné pour toute exigence particulière.
- Une dissertation spécialisée, ou un examen oral ou écrit approfondi.

Règlements spéciaux pour les programmes de spécialisation

L'étudiant qui, après sa première année universitaire, a échoué à plus de 9 crédits (i.e., après une tentative d'obtenir les 30 premiers) n'est pas admissible à s'inscrire ou à suivre le programme de spécialisation. S'il existe des circonstances atténuantes, il peut faire appel auprès de La Cité pour que ce règlement soit levé. Si le Comité accepte l'appel, l'étudiant doit malgré tout se conformer à tous les autres règlements régissant l'inscription et la remise du diplôme, et il ne lui sera plus possible d'échouer à un cours.

Crédit	Cours exigés pour un BA Honours/Spécialisation - Majeure en français et études interculturelles francophones
Exigences pour la majeure Honours/Spécialisation	
3.0	FRN 201
3.0	FRN 236
3.0	FRN 246
3.0	Trois autres cours FRN au niveau 200 (un seul cours FRN 220 AA-ZZ peut en faire partie)
3.0	
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	FRN 366
3.0	Quatre autres cours FRN au niveau 300
3.0	

Crédit	Cours exigés pour un BA Honours/Spécialisation - Majeure en français et études interculturelles francophones
3.0	
3.0	
0.0	FRN 490*
3.0	Quatre autres cours FRN au niveau 400
3.0	
3.0	
3.0	
0.0	Dissertation spécialisée
51.0	Sous total: GPA de 75.00% dans la majeure exigée
*doit être FRN 490 qui consiste en une résidence dans un endroit francophone pendant une session.	
Exigences de base de la Faculté des arts	
27.0	Les mêmes que pour le BA en français
Options libres	
45.0	15 cours facultatifs
120.0	Total: une MPCP de 70.00% & une MPCU de 60.00% sont exigées.

L'étudiant soumet une dissertation spécialisée pendant qu'il termine les 15 dernières heures-crédits de son programme. Cette exigence est satisfaite par la remise d'une dissertation découlant soit de FRN 490 (options de honours/spécialisation) ou d'un projet de recherche.

L'étudiant qui reçoit une équivalence en français s'appuyant sur l'évaluation préalable à l'inscription peut obtenir une exemption allant jusqu'à 9 des 51 heures-crédits, selon l'équivalence accordée. Le Département de français et d'études interculturelles francophones identifie le(s) cours pour lesquels l'étudiant bénéficiera d'une exemption.

Un étudiant qui se spécialise doit maintenir une moyenne de 75.00% dans les cours de sa majeure.

Majeure individualisée

Si la spécialisation dans un sujet ne répond pas complètement à la poursuite d'un objectif particulier, l'étudiant peut faire une majeure interdisciplinaire individualisée. Il peut alors créer une majeure avec des cours pris dans plusieurs disciplines mais qui ont un thème commun. Des majeures individualisées ont, par exemple, été effectuées en Études canadiennes, Science cognitive, Études du développement et Sciences sociales

Un étudiant qui souhaite poursuivre une étude interdisciplinaire sur un thème particulier autre, doit consulter le Centre de services aux étudiants (ou, pour l'étudiant inscrit à un Collège fédéré, le bureau académique ou le bureau du registraire de son collège) pour en savoir plus au sujet des majeures individualisées.

Mineure En Etudes Francophones Et Interculturelles

Crédit	Cours exigés pour une mineure en français et études interculturelles francophones
3.0	FRN 201
3.0	Un autre cours FRN au niveau 200 (si la note obtenue à FRN 200 est au moins de 75%, on peut l'utiliser)
3.0	Un cours au 200 ou 300
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	Un autre cours au niveau 300
18.0	Mineure FRN – MPC de 65.00% exigée

La Cité universitaire francophone

Mineure En Français Langue Seconde

Crédit	Cours exigés pour une mineure en français langue seconde
3.0	FRN 100 et FRN 101, ou FRN 110
3.0	
3.0	FRN 200
3.0	FRN 201
3.0	Deux autres cours FRN au niveau 200
3.0	
18.0	Mineure FRSL – MPC de 65.00% exigée

Certificat En Français Langue Seconde

Ce programme intensif permet d'obtenir le Certificat en français langue seconde. Les étudiants doivent s'inscrire à 9 cours de français (pour un total de 30 crédits) pendant deux semestres consécutifs. Ces cours sont prescrits par le programme. Afin de recevoir le Certificat, les étudiants doivent obtenir une MCPP de 60.00%. Une MCPP de 80.00% ou plus pour l'ensemble des cours du Certificat donne droit à la mention «avec distinction».

Conditions d'admission

Les étudiants doivent passer deux tests de placement obligatoires. Ils doivent se placer au niveau FRN 101 et atteindre le niveau «Intermédiaire bas» au Test de compétence orale en français (TCOF) et/ou obtenir la permission du Chef du département. De façon générale, les étudiants pourront répondre à ces exigences après avoir complété le Français de base (Core French) de la douzième année ou FRN 101.

Un nombre minimum d'inscriptions régit l'offre de ce programme.

Crédit	Certificat en Français Langue Seconde, Cours exigés
1e session	
3.0	FRLS 219
3.0	FRLS 220
3.0	FRLS 221
2.0	FRLS 116
2.0	FRLS 117
2.0	FRLS 118
2e session	
3.0	FRLS 212
9.0	FRLS 318
3.0	FRN 220AA-ZZ
30.0	total

Voir la description des cours FRLS dans UR Self-Service ou le courses section.

Certificat en études francophones et interculturelles

Crédits	Cours obligatoires Certificat en études francophones et interculturelles
3.0	Trois cours de niveau FRN 200 L
3.0	
3.0	
3.0	FRN 201 (ou FRN 210 - 6 crédits pour remplacer FRN 201 et FRN 300)
3.0	FRN 300
3.0	FRN 301
3.0	Deux cours de niveau FRN 300L
3.0	
3.0	Deux cours au choix (à choisir parmi la liste)
3.0	

Crédits	Cours obligatoires Certificat en études francophones et interculturelles
30.0	total de PGPA 60.00% exigée

La Liste

- tous les cours FRN, à l'exception des cours FRN 100, FRN 101 et FRN 110
- FRN 141 (seul cours offert en anglais qui serait accepté)
- tous les autres cours enseignés en français à l'Université de Regina
- tout cours qui recevrait une permission du PÉFI

Programme Co-op de La Cité

Le programme d'alternance travail-études de la La Cité offre une occasion unique de renforcer ses compétences linguistiques en français, acquérir de l'expérience sur le marché du travail tout en terminant son diplôme universitaire.

Les étudiants qui s'inscrivent au programme Co-op augmentent considérablement leur chance d'obtenir un emploi au terme de leurs études universitaires. Les étudiants inscrits ont un accès privilégié à une banque d'emplois (PlacePro) et à l'appui de professionnels dans la préparation d'une candidature. Les emplois peuvent être en Saskatchewan ou ailleurs au Canada.

Modalités

Les étudiants inscrits au programme Co-op de La Cité doivent obligatoirement:

- participer à trois périodes en milieu de travail francophone (ou bilingue) d'une durée de quatre mois chacune,
- alterner entre un trimestre de cours universitaires et un trimestre de placement en milieu de travail,
- terminer leur programme par un semestre académique,
- suivre des ateliers de préparation à la recherche d'emploi. Les étudiants de La Cité ont la flexibilité dans la séquence des placements et des cours universitaires. Il est possible de demander une double-période de placement, soit huit mois consécutifs en milieu de travail. Les étudiants peuvent bénéficier d'un maximum de deux périodes consécutives en milieu de travail au cours du trimestre printemps/été. Le programme permet, de façon facultative, la participation à une quatrième période de placement en milieu de travail.

Voici une séquence possible entre les cours universitaires et le placement en milieu de travail:

Aut	Hiv	Printemps/Été	Aut	Hiv	Prin
1 Cours	2 Cours	Placement de travail	3 Cours	4 Cours	Placement de travail
Aut	Hiv	Printemps/ Été	Aut	Hiv	Prin
5 Cours	Placement de travail	6 Cours	Placement de travail (optionnel)	7 Cours	8 Cours

Critères d'admission

L'étudiant(e):

- Doit avoir une moyenne (PGPA) de 67.5%;
- Doit être inscrit à la mineure ou la majeure en études francophones et interculturelles;
- Doit avoir atteint le niveau de compétences linguistiques du cours FRN-200;
- Doit avoir complété un minimum de 30 et un maximum de 84

La Cité universitaire francophone

crédits dans un des programmes ci-haut mentionnés (2).
L'étudiant(e) peut s'inscrire lors du semestre où il complètera 30 crédits;

5. Avoir complété au moins deux cours de leur majeure ou un cours de la mineure.
6. Être un étudiant à temps plein.

Le programme Co-op ne s'adresse pas aux étudiants inscrits dans le Certificat en français langue seconde ni aux étudiants à temps partiel.

Pour s'inscrire, il importe de remplir le formulaire disponible sur le site de La Cité et de l'acheminer à l'adresse électronique ci-dessous. Des frais d'inscription sont requis pour chaque placement en milieu de travail. L'Université de Regina est accréditée par l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACEC).

Pour plus d'information, veuillez contacter:

Assistanat et Echanges

Assistanat en France

En France, le Ministère de l'éducation nationale emploie des étudiants du postsecondaire comme assistants de langue anglaise dans des écoles pour une période d'un an. Les tâches consistent à offrir chaque semaine jusqu'à 12 heures de conversation ou de laboratoire. La Cité encourage les étudiants avancés dans leurs études qui souhaitent perfectionner leur français et apprendre à connaître le mode de vie et la culture française, à faire demande pour un de ces postes.

Études à Québec ou à l'étranger

Un étudiant (normalement, un étudiant qui commence sa 3^e année d'études à l'Université de Regina) peut faire une demande pour étudier pendant une session ou une année dans une institution postsecondaire francophone. L'étudiant qui poursuit ses études à Québec ou à l'étranger doit faire approuver ses cours à l'avance pour être sûr qu'ils seront reconnus lors du transfert de crédits. L'étudiant qui prévoit étudier au Québec ou à l'étranger devrait contacter le Centre de services aux étudiants au sujet des bourses auxquelles il peut être admissible.

Selection Des Cours De Français

Le placement dans des cours de français s'appuie en général sur une évaluation préalable à l'inscription qui se trouve en ligne à lacite.uregina.ca/fr/services-aux-etudiants/tests-de-placement. L'étudiant qui n'a jamais étudié le français peut s'inscrire directement en FRN100 sans faire l'évaluation. Toutefois, TOUS les étudiants qui ont acquis des connaissances en français (que ce soit à l'école primaire, secondaire, dans le programme d'immersion, ou en vivant ou étudiant dans un milieu francophone) et qui s'inscrivent à leur premier cours universitaire de français DOIVENT passer cette évaluation obligatoire. L'étudiant qui a suivi le programme de français de base commencera, en général, au niveau 100 (100, 101, etc.). L'étudiant qui a terminé la 12^e année du programme d'immersion commencera, en général, au niveau 200/300 (201, 300, 301).

Un étudiant qui a déjà obtenu un crédit pour un cours de français à l'Université de Regina peut SUIVRE OU REPRENDRE un cours à un niveau plus bas uniquement s'il a l'autorisation de La Cité. L'autorisation de suivre ou reprendre un cours de niveau plus bas ne sera normalement accordée que dans les cas où le cours de niveau plus élevé n'a pas été terminé au cours des cinq (5) dernières années.

Note: FRN 100, 101, 110, et 200 ne comptent pas pour l'obtention d'une majeure en français, mais chacun donne des crédits pour le programme de diplôme, et peuvent compter pour l'obtention d'une mineure en français langue seconde.

Cours Non Crédités

Pour obtenir une attestation de participation aux cours non crédités de La Cité, le participant doit assister à au moins 70% des cours. Il faut avoir un nombre minimum d'inscriptions avant que ces cours ne soient offerts. Pour en savoir plus sur les divers cours au programme, consultez notre site web à: lacite.uregina.ca/fr/etudier-ici/formation-continue.